

BARÈME EEE MÉNAGERS APPLICABLE AU 15 AOUT 2018

La 2° vie des équipements électriques

La liste non exhaustive des équipements ci-dessous est fournie à titre d'exemple. Une liste plus détaillée est à votre disposition dans la rubrique "Documentation" de votre Extranet déclaratif.

Pour certains équipements, l'éco-contribution doit être modulée en fonction de critères d'éco-conception.

A côté de chaque équipement, un tableau précise ces critères, le code barème associé ainsi que le pourcentage de modulation (+20% ou +100%, -20%)

Ce barème n'induit aucun changement de contributions mais précise les barèmes applicables à certains équipements concernés par l' "open scope" qui apparaissent en rouge

Plus d'info sur https://www.ecologic-france.com/

ÉQUIPEMENTS D'ÉCHANGE THERMIQUE									
Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT				%	Critères de modulation		
		Neutre	€HT	Modulé	€ HT	modulation	Ornordo do modulación		
RÉFRIGÉRATEURS / CONGÉLATEURS / COMBINÉS	0 à 40	M1FRIG01	8,33	M1FRIG41	10,00	+20%	Présence de fluide frigorigène de PRG>15 <u>ou</u> Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement <u>ou</u> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement		
	40,001 à 80	M1FRIG02	15,00	M1FRIG42	18,00				
	80,001 à	M1FRIG03	19,17	M1FRIG43	23,00				
PAC et AUTRES ÉQUIPEMENTS	0 à 20	M1MPAC01	4,17						
D'ÉCHANGE THERMIQUE MONOBLOC dont	20,001 à 40	M1MPAC02	8,33			Équipements non concernés par l'éco-modulation			
DÉSHUMIDIFICATEURS, CLIMATISEURS, CHAUFFE-EAUX THERMODYNAMIQUES	40,001 à 80	M1MPAC03	15,00						
	80,001 à	M1MPAC04	19,17						
PAC et AUTRES ÉQUIPEMENTS D'ÉCHANGE THERMIQUE CIRCUIT OUVERT dont DÉSHUMIDIFICATEURS, CLIMATISEURS, CHAUFFE-EAUX THERMODYNAMIQUES	N/A	M1SPAC01	6,67			Équipements	non concernés par l'éco-modulation		

ÉCRANS, MONITEURS ET ÉQUIPEMENTS COMPRENANT DES ÉCRANS D'UNE SURFACE SUPÉRIEURE À 100CM ²									
Équipements	Tranche de poids (kg)	Code barème et éco-contribution HT				%	Critères de modulation		
		Neutre	€HT	Modulé	€HT	modulation	Officies de modulation		
MONITEURS / ORDINATEURS TOUT EN UN	0 à 6	M2MONI01	1,42			Équipements non concernés par l'éco-modulation			
(avec moniteur intégré)	6,001 à	M2MONI02	2,50						
ORDINATEURS PORTABLES	0 à 2	M2LAPT01	0,30	M2LAPT41	0,24	-20%	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g et Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil minimal de 10%) et Mise à niveau du produit avec des outils communs		
	2,001 à	M2LAPT02	0,42	M2LAPT42	0,34				
TABLETTES (écran < 17', équipement sans clavier)	N/A	M2TABL01	0,25	M2TABL41	0,50	+100%	Présence de pièces plastiques contenant des retardateurs de flamme bromés <u>ou</u> Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil		
TÉLÉVISEURS	0 à 7 7,001 à 12 12,001 à 17 17,001 à 25 25,001 à	M2TELE01 M2TELE02 M2TELE03 M2TELE04 M2TELE05	4,17 7,50 9,17 12,50 12,50	M2TELE41 M2TELE42 M2TELE43 M2TELE44 M2TELE45	3,34 6,00 7,34 10,00 10,00	-20%	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) pendant 5 ans ou Intégration de plastique recyclé post-consommateur (seuil minimal de 10%)		





BARÈME EEE MÉNAGERS APPLICABLE AU 15 AOUT 2018

Équipements non concernés par l'éco-modulation

La 2° vie des équipements électriques

CHAUFFE-EAUX / CHAUDIÈRES

VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

AUTRES GROS ÉQUIPEMENTS

RADIATEURS BAIN D'HUILE

(dont l'une des dimensions extérieures au moins est supérieure à 50 cm) Code barème et éco-contribution HT Tranche de Équipements Critères de modulation poids (kg) Modulé €HT modulation Neutre € HT Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans N/A M4LVLI01 M4I VI I41 LAVE-LINGE 8.33 6.66 -20% ou Intégration de plastique recyclé post-consommateur (seuil minimal de 10%) Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans I AVE-VAISSELLE N/A M4LVVA01 M4LVVA41 -20% 8 33 6 66 ou Intégration de plastique recyclé post-consommateur (seuil minimal de 10%) FOURS / CUISINIÈRES / 0 à 30 M4FOSL01 4,17 LAVE-LINGE COMBINÉS / SÈCHE-Équipements non concernés par l'éco-modulation LINGE 30,001 à ---M4FOSL02 8,33 M4CFCH01 0 à 60 5.00

M4CECH02

M4HUIL01

M4VEAE01

M4AGEQ01

M4AGEQ02

M4AGEQ03

M4AGEQ04

M4AGEQ05

10.00

1,67

2,50

0,58

1,04

2,08

4,17

8,33

60,001 à ---

N/A

N/A

0 à 5

5,001 à 9

9,001 à 15

15,001 à 35

35,001 à ---

GROS ÉQUIPEMENTS





BARÈME EEE MÉNAGERS APPLICABLE AU

15 AOUT 2018

La 2° vie des équipements électriques

PETITS ÉQUIPEMENTS (dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm)								
Équipements	Tranche de	Code I	oarème et o	éco-contributior	n HT	%	Critères de modulation	
	poids (kg)	Neutre	€HT	Modulé	€HT	modulation		
CAFETIÈRES / BOUILLOIRES IHÉIÈRES	N/A	M5CBTH01	0,25	M5CBTH41	0,20	-20%	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation d'équipement pendant 5 ans et Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	
	0 à 2	M5ASPI01	0,25	M5ASPI41	0,30			
	2,001 à 4	M5ASPI02	0,42	M5ASPI42	0,50		Présence de pièces plastiques > 25 grammes contenant de retardateurs de flamme bromés	
SPIRATEURS	4,001 à 6	M5ASPI03	0,71	M5ASPI43	0,85	+20%	<u>ou</u> Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	
	6,001 à 8	M5ASPI04	1,00	M5ASPI44	1,20		ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables	
	8,001 à	M5ASPI05	1,33	M5ASPI45	1,60		l'utilisation de l'équipement	
PERCEUSES / VISSEUSES	0 à 1,5	M5PEVI01	0,25	M5PEVI41	0,30	+20%	Non mise à disposition d'une documentation technique aup des réparateurs habilités électriquement	
ENGLOSES / NOGLOSES	1,501 à	M5PEVI02	0,42	M5PEVI42	0,50	12070	ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	
CONSOLES DE JEUX PORTABLES	N/A	M5COJP01	0,05	M5COJP41	0,06	+20%	Non mise à disposition d'une documentation technique aupr des réparateurs habilités électriquement <u>ou</u> Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement <u>ou</u> Présence de retardateurs de flammes bromés dans la coque plastique de l'équipement	
ONSOLES DE JEUX DE SALON	N/A	M5COJS01	0,42	M5COJS41	0,50	+20%	Non mise à disposition d'une documentation technique aup des réparateurs habilités électriquement ou Non disponibilité des pièces détachées indispensables l'utilisation de l'équipement ou Présence de retardateurs de flammes bromés dans la coque plastique de l'équipement	
FOURS MICRO-ONDES	N/A	M5MICW01	2,50			Équipements	non concernés par l'éco-modulation	
CÂBLES ÉQUIPÉS DE CONNECTEURS	0 à 0,5	M5CABD01	0,02			Équipements non concernés par l'éco-modulation		
	0,501 à	M5CABD02	0,15			Equiponionis non concernes par reco modulation		
	0 à 0,2	M5APEQ01	0,02					
AUTRES PETITS ÉQUIPEMENTS (dont luminiaires)	0,201 à 0,5	M5APEQ02	0,06					
	0,501 à 1	M5APEQ03	0,11					
	1,001 à 2	M5APEQ04	0,21			Équipements non concernés par l'éco-modulation		
	2,001 à 4	M5APEQ05	0,42					
	4,001 à 6	M5APEQ06	0,71					
	6,001 à 8	M5APEQ07	1,00					
	8,001 à 10	M5APEQ08	1,33					
	10,001 à 15	M5APEQ09	1,75					
	45.001.10		,					



15,001 à 20 M5APEQ10

20,001 à --- M5APEQ11

2,50

5,00



BARÈME EEE MÉNAGERS APPLICABLE AU 15 AOUT 2018

La 2° vie des équipements électriques

PETITS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures ou égales à 50 cm)

	Tranche de	Code b	arème et	éco-contributio	n HT	%	9/2		
Équipements	poids (kg)	Neutre	€HT	Modulé	€HT	modulation	Critères de modulation		
TÉLÉPHONES GSM ET SMARTPHONES	N/A	M6CELL01	0,02	M6CELL41	0,04	+100%	Absence de connectique standardisée (chargeur et autres connectiques) ou Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil		
ORDINATEURS FIXES	0 à 6	M6COMP01	0,60	M6COMP41	0,48	-20%	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g et Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil		
	6,001 à	M6COMP02	1,20	M6COMP42	0,96		minimal de 10%) et Mise à niveau du produit avec des outils communs		
	0 à 5	M6PRIN01	0,42	M6PRIN41	0,34		Démontabilité complète du produit avec des outils standards		
IMPRIMANTES	5,001 à 10	M6PRIN02	0,75	M6PRIN42	0,60	-20%	disponibles dans le commerce et Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation		
	10,001 à	M6PRIN03	1,50	M6PRIN43	1,20		de l'équipement pendant 5 ans		
	0 à 0,05	M6APIT01	0,01						
	0,051 à 0,2	M6APIT02	0,02			Équipements non concernés par l'éco-modulation			
CARTOUCHES D'IMPRESSION	0,201 à 0,5	M6APIT03	0,05						
	0,501 à 1	M6APIT04	0,10						
	1,001 à 2	M6APIT05	0,20						
CÂBLES ÉQUIPÉS DE CONNECTEURS	N/A	M6CABI01	0,02			Équipements	non concernés par l'éco-modulation		
	0 à 0,05	M6APIT01	0,01						
	0,051 à 0,2	M6APIT02	0,02			Équipements non concernés par l'éco-modulation			
	0,201 à 0,5	M6APIT03	0,05						
	0,501 à 1	M6APIT04	0,10						
4	1,001 à 2	M6APIT05	0,20						
AUTRES PETITS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	2,001 à 4	M6APIT06	0,38						
	4,001 à 6	M6APIT07	0,63						
	6,001 à 8	M6APIT08	0,92						
	8,001 à 10	M6APIT09	1,17						
	10,001 à 15	M6APIT10	1,67						
	15,001 à 20	M6APIT11	2,50						
	20,001 à	M6APIT12	4,17						

